

Plafonds de ressources

En métropole, pour les baux conclus en 2022, les ressources des locataires ne doivent pas dépasser :

Composition du foyer locataire	Zone A bis	Zone A	Zone B1	Zone B2 / C
Personne seule	39 363 €	39 363 €	32 084 €	28 876 €
Couple	58 831 €	58 831 €	42 846 €	38 560 €
Pers. seule ou couple ayant 1 pers. à charge	77 120 €	70 718 €	51 524 €	46 372 €
Pers. seule ou couple ayant 2 pers. à charge	92 076 €	84 708 €	62 202 €	55 982 €
Perso. seule ou couple ayant 3 pers. à charge	109 552 €	100 279 €	73 173 €	65 856 €
Pers. seule ou couple ayant 4 pers. à charge	123 275 €	112 844 €	82 465 €	74 219 €
Majoration par personne à charge supplémentaire	+ 13 734 €	+ 12 573 €	+ 9 200 €	+ 8 277 €